

CYBELE PRO[®]

Type d'action	:	REGULATEURS ET DIVERS
Composition	:	ETHEPHON 480 g/L
N° A.M.M.	:	2110200
Formulation	:	(SL) CONCENTRE SOLUBLE
Conditionnement	:	5L;1L

A chaque saison,
PHYTEUROP vous apporte un éclairage différent

Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Blé dur d'hiver	Trt Part.Aer.	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/HA	1	70 jours	5 m
Blé tendre d'hiver	Trt Part.Aer.	Limitation de la croissance des organes aériens	0,6 L/HA	1	56 jours	5 m
Carotte porte-graine	Trt Part.Aer.	Action sur le processus de croissance et de floraison	1,5 L/HA	1	3 jours	5 m
Avant utilisation, il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél : 02.41.68.93.20) pour préciser les conditions d'utilisation sur carotte porte-graine.						
Chanvre porte-graine	Trt Part.Aer.	Action sur le processus de croissance et de floraison	1 L/HA	1	3 jours	5 m
Avant utilisation, il est impératif de contacter la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC, tél : 02.43.51.15.00) pour préciser les conditions d'utilisation sur chanvre porte-graine.						
Cucurbitacées porte-graine	Trt Part.Aer.	Action sur le processus de croissance et de floraison	0,5 L/HA	3	3 jours	5 m
Lin textile	Trt Part.Aer.	Limitation de la croissance des organes aériens	1,5 L/HA	1	3 jours	5 m
Oignons porte-graine	Trt Part.Aer.	Action sur le processus de croissance et de floraison	1 L/HA	1	3 jours	5 m
Avant utilisation, il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél : 02.41.68.93.20) pour préciser les conditions d'utilisation sur oignon porte-graine.						
Orge d'hiver	Trt Part.Aer.	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/HA	1	56 jours	5 m
Orge de printemps	Trt Part.Aer.	Limitation de la croissance des organes aériens	0,75 L/HA	1	56 jours	5 m

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Seigle d'hiver	Trt Part.Aer.	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/HA	1	70 jours	5 m
Triticale	Trt Part.Aer.	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/HA	1	70 jours	5 m

Performance / conditions d'emploi

Performance

CYBELE PRO agit simultanément de 2 façons :

- limitation de la croissance et de la hauteur des plantes,
- renforcement des tiges.

CYBELE PRO est bien adapté à la conduite des cultures intensives, en bon état végétatif et hydrique.

CYBELE PRO, sur blé tendre d'hiver, est le complément d'un traitement de base avec un chlorméquat chlorure.

Dose et Conditions d'emploi

Traiter sur des cultures bien implantées, de taille homogène et par conditions poussantes.

Sur blé, éviter tout contact avec l'épi.

CYBELE PRO s'utilise soit en traitement unique, soit en programme de traitement, dans les conditions suivantes :

- blé tendre d'hiver : du stade 1 noeud (BBCH 31) à dernière feuille étalée (BBCH 39) avant éclatement de la gaine.
- blé dur d'hiver, seigle d'hiver et triticales : du stade 2 noeuds (BBCH 32) à dernière feuille étalée (BBCH 39) avant éclatement de la gaine.
- orge d'hiver et escourgeon : du stade 2 noeuds (BBCH 32) à dernière feuille étalée (BBCH 39) avant apparition des barbes.
- orge de printemps : du stade 2 noeuds (BBCH 32) à dernière feuille étalée (BBCH 39) avant apparition des barbes.
- lin fibre : sur linière au stade 30 à 40 cm en conditions favorables à la verse.

Précautions d'emploi

- Porter un appareil de protection des yeux et du visage pendant la phase de mélange/chargement.
- Laver soigneusement le pulvérisateur et les récipients avec de la lessive alcaline et rincer plusieurs fois.
- Peut endommager certaines peintures.
- Si des dépôts accidentels sont constatés, rincer immédiatement à l'eau, moins d'une heure après la projection, pour éviter une tache permanente de la surface souillée.
- Toujours conserver le produit dans son emballage d'origine. Le stocker dans un local réservé à cet usage, frais, sec, bien ventilé et fermant à clé, à l'abri du gel et de la chaleur.

Recommandations

Cultures porte-graine mineures :

Avant utilisation, il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél : 02.41.68.93.20) pour préciser les conditions d'utilisation sur carotte porte-graine, cucurbitacées porte-graine, oignon porte-graine, ou la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC, tél : 02.43.51.15.00) pour préciser les conditions d'utilisation sur chanvre porte-graine.

Préparation :

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Agiter et verser CYBELE PRO dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, puis compléter le remplissage en faisant fonctionner le système d'agitation. Agiter le mélange pendant la pulvérisation.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Classement toxicologique

Nom commercial : CYBELE PRO®
Indications de danger : Xi N
Phrases de risque : R41 R51/53



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/?

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation en vigueur.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

DRE : 24h
Détenant homologation : PHYTEUROP
Marque déposée : PHYTEUROP
Réglementation transport ARD : Voir FDS

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**